

"Leur expérience a été précieuse"

A l'entrée de Talcy, il est difficile de les manquer. Les bâtiments bleu-gris de la Ferme de la Motte dominent de toute leur masse les blés de la Petite Beauce. Le ballet des camions et des chariots élévateurs paraît presque incongru dans ce paysage champêtre. Depuis 25 ans que la famille Lemaire s'est reconvertie dans la culture et le conditionnement d'oignons, d'échalotes et d'échalions (un mariage des deux), le chemin parcouru est impressionnant : une centaine de salariés, permanents ou saisonniers, 15 millions d'euros de chiffre d'affaires pour cette exploitation agricole devenue une véritable entreprise industrielle.

Cette mutation réussie, les Lemaire la doivent à leur travail acharné et à leur talent, bien sûr, mais aussi aux conseils avisés du cabinet JCG Entreprises. « *Ils nous ont accompagnés tout au long de notre parcours, reconnaît Bertrand Lemaire. Jean-Claude Germanaud et ses collaborateurs nous ont amené de la rigueur sur le plan de l'organisation. Et puis, leur expérience a été précieuse lorsqu'il a fallu pousser la porte de la grande distribution* ».



Bertrand Lemaire,
directeur général de la Ferme
de la Motte à Talcy (41)

En cinq ans, la Ferme de la Motte est passée de 7 000 à 22 000 tonnes commercialisées. Les « bulbes condimentaires », auxquels s'ajoutent depuis peu des pommes de terre, approvisionnent la plupart des grandes enseignes. Il est temps de songer à une opération de croissance externe. JCG Entreprises a le dossier en main. Deux cibles ont été identifiées ; l'une est un gros morceau, qui ferait doubler de volume l'entreprise familiale. L'oignon de Beauce n'a pas fini de grandir.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Par son activité de conseil, JCG Entreprises apporte des solutions concrètes aux problèmes que rencontrent les PME/PMI. L'intervention du cabinet se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique établi après un audit. Il prend la forme d'un contrat d'assistance à la direction générale. La mise en place des recommandations peut, sous certaines conditions, faire l'objet d'un recours aux aides publiques avec assistance au montage des dossiers.

Le contrat d'assistance

- L'intervention de JCG Entreprises permet d'analyser la situation actuelle, de détecter les dysfonctionnements, de rechercher, de hiérarchiser les solutions et de veiller à leur mise en œuvre.
- Le cabinet émet un avis sur les décisions stratégiques à prendre et établit les comptes-rendus de séances.
- Le cabinet apporte son assistance dans le cadre du montage et du suivi du business plan.

Les aides

- De nombreuses aides sont à la disposition des entreprises. Le rôle de JCG Entreprises est de les informer de leur existence, de les assister dans la rédaction et le suivi des demandes individuelles de subvention.
- Les aides de l'Etat et de la Région concernent les PME qui envisagent de se moderniser ou d'accroître leur compétitivité. Les subventions peuvent représenter jusqu'à 50 % du coût de la prestation.
- Une aide spécifique destinée à soutenir l'innovation technologique est allouée par l'Anvar : elle consiste en une avance financière sans intérêt, remboursable en cas de succès, pouvant couvrir la moitié du coût total.